



Draguignan, le 20 octobre 2020

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
2, Place de la République

83 310 COGOLIN

Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Stéphanie VINCON
Nos Réf : FJ/EA/FA/SV/MA
Visa Cheffe de service :
Visa Direction :

Objet : Procédure de déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU – projet de plateforme de tri et valorisation des déchets

Monsieur le Maire,

Comme l'atteste le timbre d'enregistrement de notre Compagnie, nous avons reçu le 16 octobre 2020, le dossier concernant la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU pour un projet de plateforme de tri et valorisation des déchets sur votre commune, en qualité de Personne Publique Associée. En préalable à la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées, la Chambre d'Agriculture du Var vous apporte son avis.

Ce projet, présentant selon votre délibération communale du 24 septembre 2020, un « réel projet d'intérêt général », est d'initiative privée.

Le projet porté par la Collectivité nous interpelle à plusieurs titres.

Consommation de foncier agricole

Il est envisagé sur 2 hectares de vignes actuellement plantées et déclarées à la PAC en 2018, ceintes par des surfaces cultivées et naturelles.

Dans le Var et particulièrement sur le Golfe de St Tropez, le foncier agricole est une ressource qui se raréfie et non renouvelable. C'est pourquoi, la Chambre d'Agriculture du Var promeut depuis deux décennies, la sécurisation des espaces agricoles. En effet, le département du Var pâtit d'un déficit de parcelles agricoles exploitables et parallèlement, les filières agricoles sont en recherche permanente de foncier agricole (un besoin en foncier de 10 000 ha de foncier à l'horizon 2030). C'est pourquoi, nous avons lancé depuis 2019, le projet de Plan de Reconquête Agricole, porté par la Préfecture et la Chambre d'Agriculture du Var visant à



reconquérir des terres agricoles afin de pallier au manque actuel de superficies exploitables.

Ainsi, le projet de plateforme de tri et valorisation des déchets que vous soutenez entre en totale contradiction avec la Charte pour une reconnaissance et une gestion durable des espaces départementaux à vocation agricole et le Plan de Reconquête Agricole.

Impacts indirects sur les espaces agricoles avoisinants

Outre la problématique de la consommation foncière, le projet aura des impacts sur l'espace agricole dans son ensemble.

L'espace agricole a été fragilisé par le développement de l'urbanisation qui génère sur les espaces agricoles conservés, une pression foncière/spéculation foncière. Il est d'enjeu de sécuriser à long terme les espaces agricoles et de conforter la vocation agricole d'un espace dans son entièreté.

De plus, le projet peut générer des conflits d'usage/voisinage avec les exploitants voisins (passages répétés de camions à lourd tonnage, poussières, dégradation des chemins d'accès, pollution...).

Enfin, la localisation du projet, en bordure de la RD98 et sans aménagement, pose également un réel problème en termes de sécurité, en cas de sortie et d'entrée d'engins lourds.

M Au regard de l'ensemble de ces éléments, la Chambre d'Agriculture du Var va rendre un avis défavorable sur ce projet lors de l'examen conjoint des personnes publiques associées qui s'ensuivra. Nous déposerons également un courrier réitérant par écrit notre avis défavorable, auprès du commissaire enquêteur, lors de l'enquête publique qui aura lieu à ce sujet entre le 19 novembre et le 20 décembre 2020.

A ce stade, il est indispensable que nous nous rencontrions, avant la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées, pour en parler de vive voix.



Les observations que nous formulons ici, le sont au nom des intérêts généraux de la Profession agricole et de l'Agriculture que nous avons pour mission de représenter et de défendre pour répondre aux objectifs de développement durable de cette activité économique.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Fabienne JOLY,
Présidente de la Chambre d'Agriculture du Var



Copie à :

- M. Le Préfet
- M. Vincent CHERY
- M. Le président de la Communauté d'Agglomération du Golfe de St Tropez
- M. Le président du Syndicat des Vignerons du Var
- M. Pascal ETIENNE

